

**PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE
DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

VISITE PERIODIQUE

Les membres de la Commission Communale de MONTIGNY-LES-CORMEILLES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public se sont réunis en séance plénière sur site le **22 FEVRIER 2019** afin de donner un avis sur la poursuite de l'activité du bâtiment suivant :

**ETABLISSEMENT : PARC DE STATIONNEMENT - PARKING D'INTÉRÊT RÉGIONAL
186 PLACES**

Situé à :

**MONTIGNY-LES-CORMEILLES
Rue de la Gare résidence de la Gare**

Classement :

Type PSP

Référence : E424.00069

Membres de la commission présents :

- | | |
|--------------------|---|
| - M. SAINT-AUBIN | Adjoint au maire de MONTIGNY-LES-CORMEILLES |
| - M. FANDI | Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES |
| - Lieutenant OUDIN | Représentant le Commandant du Groupement n° 2 |

Assistaient à la réunion :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Mme DUCHESNE | Ingénieur Val Parisis |
| - M. PORTET | Gardien du parking |
| - Adjudant LE THOMAS | Groupement Prévention |

Avis de la Commission Communale de Sécurité sur la poursuite de l'activité de l'établissement :

AVIS FAVORABLE

Préambule :

Ce parking fermé depuis environ 1 an et ½ a fait l'objet de travaux à savoir :

- la réhabilitation de la rampe d'accès ;
- la mise en place d'un système d'alarme : surveillance par un gardien pendant les heures ouvrables et télétransmission pendant les heures non ouvrables ;
- la mise en place d'un système de la surveillance de la qualité de l'air.

Ce parking comprend 186 places de véhicules et des locaux techniques, il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le parc dispose de 2 compartiments isolés par des portes coupe-feu de compartimentage asservis à un DAD.

I. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Un rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT) a été transmis et précise :

- RVRAT de BTP CONSULTANTS du 19/02/2019 ;
- Mission SEI : Sans observation ;
- Attestation de contrôle technique mission relative à la solidité : n'a pas émis d'avis défavorables sur la stabilité à froid de la construction dans les conditions normales d'utilisation.

Installation Techniques	Date de Vérification	Organisme	Observations
Installations électriques	19/12/2018	APAVE	1 observation levée
Eclairage de sécurité	20/02/2019	Société LF Systèmes	RAS
Extincteurs	20/02/2019	Société LF Systèmes	RAS
Portes coupe-feu	20/02/2019	Société LF Systèmes	RAS
Alarme de type 2b sans temporisation	11/02/2019	Société LF Systèmes	RAS
Désenfumage mécanique	11/02/2019	Société LF Systèmes	RAS
Formation du personnel	01/10/2018	Société SI2P	
Registre de sécurité			Présent et tenu à jour

II. ESSAIS ET OBSERVATIONS

Type d'essai	Localisation	Concluant (O / N)	Observations
Sorties de secours	Donnant sur l'extérieur	O	
Sollicitation d'un déclencheur manuel	Côté escalier	O	
Essai compartimentage sur DAD	Comportiment côté rampe	O	
Désenfumage	Haut de la rampe	O	

Les membres de la commission ont constaté les éléments suivants :

- la porte condamnée n'est pas matérialisée ;
- le panneau « entrée interdite » n'est pas visible.

III. PRESCRIPTIONS

3.1 Apposer la mention « sans issue » sur la porte qui est condamnée.

3.2 Rendre plus visible le panneau d'entrée interdite, un dispositif lumineux par exemple pourra être ajouté (art PS 27).

IV. AVIS

Les membres de la commission ont émis, à l'**unanimité un avis FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Marcel SAINT-AUBIN



Président de la Commission

